

## **Conseil d'Établissement n°4**

02/06/2025

### **Procès-verbal**

(Sous réserve d'approbation du prochain CE)

Le proviseur a proposé aux représentants de les recevoir en amont du CE pour donner tous les détails et répondre à leurs questions pour faciliter la tenue de ce conseil d'établissement.

Un support de présentation guide le conseil d'établissement.

**Nombre de votants** : 17/18 à 18h16

Président de séance : M. Laurent Casañas, Proviseur

Secrétaire de séance : M. Laurent Casañas

#### **1. Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint (15/18), M. le Proviseur ouvre le conseil d'établissement (CE) à 18h10.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **3. Approbation du procès-verbal du CE du 15 avril 2025**

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est approuvé sans modification, à l'unanimité des membres présents.

#### **4. Information générale – Subvention AEFE**

Le Proviseur informe le Conseil d'établissement de l'attribution par l'AEFE d'une subvention exceptionnelle de 300 000 euros, destinée à financer un programme renforcé de sécurisation du site. Cette décision, qui répond aux priorités partagées en matière de sûreté, est saluée comme un soutien fort à la communauté scolaire.

## 5. Carte des emplois AEF

Le Proviseur présente les décisions issues du dialogue de gestion conduit avec l'AEFE, dans un contexte budgétaire national marqué par des contraintes fortes. Les mesures suivantes ont été actées :

### Fermetures de postes :

- **01/09/2025** : fermeture d'un poste de **professeur des écoles** (premier degré).
- **01/09/2025** : fermeture d'un poste de **professeur d'EPS** (second degré).
- **01/09/2026** : fermeture d'un poste sur **mission de formation 1er degré (EMFE)**, arrivée au terme de la mission.

Ces fermetures n'auront pas d'impact sur l'année scolaire 2025-2026, les remplacements ayant déjà été anticipés par des recrutements locaux.

### Ouvertures de postes :

Dans un esprit d'équilibre et de soutien à la dynamique pédagogique du LFTM, l'AEFE a validé l'ouverture de nouveaux postes à compter du **1er septembre 2026** :

- **1 poste de conseiller pédagogique 1er degré**, rattaché à l'IEN et basé à Nouakchott, avec une mission d'appui renforcé à l'établissement et aux écoles mauritaniennes en voie d'homologation.
- **1 poste de professeur formateur en EPS**, en remplacement du poste fermé.
- **1 poste de professeur formateur en français (secondaire)**.

Ces créations traduisent la confiance de l'AEFE envers l'établissement, et renforcent la visibilité institutionnelle du LFTM en tant que pôle de formation.

## Compte-rendu des débats – Carte des emplois

### Mesures de fermeture

Trois représentants des enseignants ont voté contre ces fermetures, par principe, exprimant leur inquiétude face à une possible poursuite des suppressions de postes dans les années à venir. Les représentants des enseignants, rejoints par ceux des parents, ont formulé l'espoir qu'en cas d'ouverture de nouvelles classes en maternelle, l'AEFE puisse reconsidérer la réouverture d'un poste de professeur des écoles, dans une logique d'anticipation démographique.

### Mesures d'ouverture

Les ouvertures de poste ont fait l'objet d'un vote **unanime**, salué comme un signal fort de soutien et de bienveillance de la part de l'Agence. Les membres ont souligné que ces affectations valorisent non seulement l'établissement mais confortent également son rôle structurant en matière d'accompagnement pédagogique local et régional.

## 6. Sécurité – Nouveau prestataire

Le Proviseur informe les membres de la résiliation du contrat par la société MSS pour des raisons internes. Une procédure de recherche active de prestataire a été engagée, avec le soutien de la présidente de l'APELF. Deux entreprises ont été sollicitées : Mansour, qui n'a pas donné suite, et African Security

Company (ASC), dont la réponse a été rapide, professionnelle et conforme aux exigences de sécurité diplomatique. Les dirigeants de cette société étant également parents d'élèves, le partenariat proposé bénéficie d'un climat de confiance renforcé.

Le nouveau contrat comprend notamment :

- une présence permanente en 3x8 heures,
- une surveillance 7j/7 et 24h/24,
- une actualisation du cahier des charges, intégrant les principes de développement durable (ODD) et de responsabilité institutionnelle.

Ce nouveau dispositif est perçu comme un levier d'amélioration notable de la sécurité globale, en réponse aux préconisations de l'AEFE.

En réponse à une interrogation des représentants des parents, le Proviseur précise que le coût sera absorbé à budget constant, sans impact sur les écolages.

## 7. Mutuelle santé - avenant

Le Directeur administratif et financier (DAF) présente un avenant au contrat de mutuelle, prévoyant une hausse des garanties au bénéfice des personnels et de leurs ayants droit. Cette amélioration concerne environ 250 bénéficiaires. Le Conseil salue cette évolution positive, reflet d'un dialogue social constructif et d'un engagement en faveur de la protection sociale.

## 8. Prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil d'établissement (CE n°5) est fixée au mardi 1er juillet 2025 à 17h.

Secrétaire de séance

Laurent Casañas

Proviseur

